



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **11 mai 2015**

Délibération n° 2015-0302

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions à Rhône insertion environnement (RIE), Médialys et Fédération des entreprises d'insertion Rhône-Alpes

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0302**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions à Rhône insertion environnement (RIE), Médialys et Fédération des entreprises d'insertion Rhône-Alpes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un accompagnement dans l'emploi proposé par certaines structures à des personnes très éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, par le biais de contrats de travail spécifiques. Elle s'adresse, notamment, aux chômeurs de longue durée, aux personnes bénéficiaires des minimas sociaux (RSA...), aux jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté ou aux travailleurs reconnus handicapés.

Les structures d'IAE s'adressent à ces publics cibles et leur mission vise à aider ces personnes à se réinsérer sur le marché du travail classique, en leur offrant la possibilité de conclure un contrat de travail qui prévoit, en parallèle, des mesures d'accompagnement spécifiques.

Ces structures sont de 4 types : les entreprises d'insertion ; les entreprises de travail temporaire d'insertion ; les associations intermédiaires et les ateliers et chantiers d'insertion. Elles perçoivent, sous condition de la conclusion préalable d'une convention avec l'État et de l'agrément des salariés qu'elles embauchent par Pôle emploi, certaines aides prenant la forme d'exonérations de cotisations sociales, de prises en charge d'une partie des rémunérations versées aux salariés en insertion ou d'aides au poste pour l'accompagnement.

Les structures d'IAE, au regard de leur mission d'intégration de publics éloignés de l'emploi, bénéficient de financements publics. En effet, l'exercice de cette mission comprend à la fois l'accompagnement socio-professionnel des personnes mais également un encadrement technique lié au support spécifique "travail" utilisé pour ce faire (espaces verts, second oeuvre bâtiment, restauration...). Ces conditions d'exercice de la mission ne permettent pas à ces structures d'être sur un niveau de productivité équivalent au secteur concurrentiel, et justifient les financements publics.

Ces structures sollicitent le soutien de la Métropole de Lyon sur deux volets :

- l'aide à l'emploi, via des dispositifs de contrat aidé ou d'aide au poste, pour le recrutement de bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA),
- l'accompagnement dans l'emploi des personnes allocataires du RSA.

L'aide versée par la Métropole de Lyon au titre de l'aide à l'emploi (contrats aidés ou aide au poste) correspond à 88 % du montant du RSA pour une personne seule, soit 452,21 € mensuels depuis le 1er janvier 2015. Elle est versée sur présentation de la fiche de paie et ajustée en fonction de la présence du salarié.

Cette aide concerne mensuellement environ 800 salariés dont plus de 350 personnes recrutées dans des ateliers et chantiers d'insertion et représente un budget annuel de plus de 2 800 000 € pour la Métropole de Lyon.

Le soutien à l'accompagnement renforcé dans l'emploi des allocataires du RSA est un financement complémentaire apporté directement aux structures. Ce financement permet de disposer de conseillers d'insertion professionnelle au sein des structures employeurs qui ont la mission d'accompagner spécifiquement le bénéficiaire du RSA dans ses démarches d'insertion aussi bien professionnelles que sociales.

L'objectif de cet accompagnement est de valoriser l'expérience professionnelle et favoriser l'accès à l'emploi de manière durable. Le budget annuel alloué à ce volet est estimé à près de 4 500 000 € pour la Métropole de Lyon.

3 structures d'insertion par l'activité économique sollicitent aujourd'hui le soutien financier de la Métropole de Lyon dans ce cadre.

1) Rhône insertion environnement (RIE)

Rhône Insertion Environnement (RIE) est une association dont l'objet est l'accompagnement social, la formation, et le placement professionnel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, à travers la gestion de dispositifs d'insertion pour les publics bénéficiaires du RSA sur le Département du Rhône et de la Métropole de Lyon, et plus particulièrement dans les secteurs de l'environnement.

Son siège est basé à Dardilly.

L'association a, notamment, mis en place un dispositif dit "*brigades vertes - brigades rivières*", qui contribue depuis de nombreuses années à la réalisation de chantiers d'insertion et de préservation des espaces naturels sur tout le territoire métropolitain. Il répond ainsi à une double dynamique, insertion et environnement. Outre les actions d'entretien des rivières, de petit patrimoine bâti, d'égavage, l'association développe une activité de maraîchage dont la majeure partie de la production bénéficie aux salariés sous forme de paniers. L'excédent est offert à l'association Restaurants du Cœur. Ces actions permettent en outre de travailler les questions de santé avec les salariés.

Par ailleurs, RIE a créé, en 2013, en lien avec le Service prévention spécialisée du Département du Rhône, une équipe dédiée à l'accueil de jeunes de 18-21 ans en grande précarité. Cette expérience a permis à une douzaine de jeunes, issus des quartiers prioritaires (Lyon 9°, Rillieux la Pape, Tarare, Neuville sur Saône,...), d'accéder à une première expérience salariée.

Autour de l'activité support dédiée à l'entretien des espaces naturels, sont également abordées les problématiques périphériques multiples qui sont observées comme étant des freins à l'insertion socioprofessionnelle, telles que le logement, les soins, la mobilité, la formation.

a) Compte rendu d'activité pour 2014 et bilan

Pour 2014, le nombre de bénéficiaires du RSA salariés a été en moyenne de 250 sur le territoire du Département du Rhône, dont 65 % sur le territoire de la Métropole, soit 162 personnes.

L'action menée par l'association qui recrute et accompagne ces publics a permis 36 % de "sorties dynamiques", c'est-à-dire de sorties vers l'emploi ou une formation.

La participation totale du Département du Rhône en soutien à l'activité de RIE a été de 4 500 457 € en 2014, auxquels se sont ajoutés des frais de repas lors de travaux sur les biens départementaux (70 000 €), les compléments de salaires des personnes en insertion (454 000 €) ainsi que 1 040 000 € au titre des aides aux contrats aidés et de l'aide au poste.

b) Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2015

Dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, le protocole financier entre le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon a défini une clé de répartition du financement de la structure RIE à 60 % pour la Métropole de Lyon.

Un avenant, approuvé à titre conservatoire par délibération de la Communauté urbaine de Lyon n° 2014-0451 du 15 décembre 2014, a prolongé d'un an la durée de la convention 2012-2014 du 12 mai 2012 et a acté cette répartition des cofinancements Métropole de Lyon-Département du Rhône.

Le budget prévisionnel de la structure pour l'année 2015 s'élève à 8 382 844 €. Celui-ci a été ré-ajusté sur la base des montants actualisés (RSA, aide au poste en CDI, SMIC) et sur la base d'une offre d'insertion totale de 250 postes.

Les recettes sont constituées de contributions prévisionnelles du Département du Rhône (2 391 474 €), de la Métropole de Lyon (3 717 244 €), et de l'Etat qui finance, pour sa part, les aides au poste (2 239 930 €).

Le financement proposé de la part de la Métropole de Lyon recouvre :

- la subvention de fonctionnement à l'association pour 2 700 274 € (conformément à la clé de répartition et l'avenant signé),
- les frais de repas lors de travaux sur des biens métropolitains pour un montant maximum de 17 750 €,
- les compléments de salaires pour les contrats de salariés en insertion pour un montant maximum de 250 000 €,
- les aides aux postes correspondant à 162 allocataires du territoire de la Métropole de Lyon pour un maximum de 800 000 €.

2) Médialys

Médialys est une association qui a été créée en 2006 à Lyon, en application de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale. Son objet est de favoriser le retour à l'emploi par un parcours articulant formation, emploi en contrat aidé et suivi socio-professionnel.

La création de cette association est intervenue à partir d'un diagnostic établi par les services de transport collectifs. Ce diagnostic relevait l'importance des comportements d'incivilité, du sentiment d'insécurité et de tension croissant, situation prenant notamment sa source dans la fragilité du tissu économique et la situation de sous-emploi chronique frappant certains publics.

Un premier dispositif "Présence" a alors été mis en place afin de favoriser la "montée porte avant" et la vérification préventive des titres de transport. Il a d'abord été déployé par Emploi pour le Rhône, à travers le recrutement de 62 salariés en insertion. Cette activité a été reprise en juin 2009, par l'association Médialys, qui propose aujourd'hui plus de 200 postes d'agents de médiation, d'information et de service (AMIS) sur l'ensemble du réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise géré par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

a) Compte rendu d'activités pour 2014 et bilan

150 salariés bénéficiaires du RSA ont bénéficié du dispositif en 2014. Celui-ci a permis 43 retours à l'emploi dont 37 durables, 24 formations qualifiantes, 2 créations d'activité et 42 périodes d'immersion en entreprise.

L'association, au regard de ses différents objectifs (médiation dans les transports en commun, régulation des flux de passagers, insertion de publics éloignés de l'emploi), a bénéficié de financements de l'Etat (1 200 000 €), du SYTRAL (1 000 000 €) et de Kéolys (520 000 €).

b) Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2015

Le programme d'actions 2015 a pour objectifs de proposer une offre d'insertion équivalente à 150 postes de travail en insertion (sur les 200 offerts) et un accompagnement renforcé à des publics essentiellement allocataires du RSA leur permettant d'avoir une expérience professionnelle valorisable sur le marché du travail.

L'association sollicite le soutien de la Métropole de Lyon à hauteur de 810 000 € pour permettre l'intégration et la prise en charge de 150 bénéficiaires du RSA dans ses effectifs, dans un cadre de travail protégé.

Le montant sollicité comprend la part du financement que le Département du Rhône attribuait à l'association (750 000 €) auquel s'ajoute le financement que la Communauté urbaine de Lyon attribuait pour sa part, soit 60 000 € (en baisse : 90 000 € en 2014).

En complément de cette subvention, s'ajoutent 720 000 € au titre du financement des contrats aidés par la Métropole de Lyon en 2015 pour le recrutement de bénéficiaires du RSA.

3) Fédération des entreprises d'insertion Rhône-Alpes

La Fédération des entreprises d'insertion Rhône-Alpes est une association qui a été créée en 1983, sous la première dénomination d'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI).

Sa vocation est de promouvoir le modèle des entreprises d'insertion et des entreprises de travail temporaire d'insertion, d'accompagner ces entreprises dans leur développement économique et la réalisation de leur projet social et, enfin, de représenter les intérêts de ces entreprises, en général.

Depuis de nombreuses années, le Département du Rhône et la Fédération ont établi un partenariat dans le cadre d'une convention, qui permet l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans l'exécution de travaux de petit entretien par les entreprises d'insertion relevant de la Fédération, dans les résidences de la SA HLM Gabriel Rosset (Office public de l'habitat) et sur le patrimoine départemental (collèges, Maisons du Rhône, Institut de l'enfance et de la famille).

Pour mémoire, le public dont ces entreprises d'insertion ont la charge est constitué, pour près de 50 % de leur effectif, d'allocataires du RSA.

a) Compte rendu d'activités 2014 et bilan

Le programme d'actions conduit en 2014 a permis la réalisation des travaux programmés (petite maintenance) qui, outre la satisfaction des services prescripteurs, ont aussi maintenu, pour les entreprises d'insertion, un bon niveau d'activité malgré un contexte économique morose.

b) Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2015

La Fédération des entreprises d'insertion Rhône-Alpes propose la reconduction de ce dispositif pour l'année 2015, soit :

- l'accompagnement de bénéficiaires du RSA dans leur contribution à la réalisation de petits travaux de maintenance au sein du patrimoine métropolitain et, particulièrement, les collèges durant la période estivale,
- le renforcement de la gestion de proximité au sein de la SA HLM Gabriel Rosset.

L'association sollicite le soutien de la Métropole de Lyon à hauteur de 255 000 €, selon la même économie générale qu'en 2014, pour permettre le maintien du niveau de l'offre d'insertion sur le territoire métropolitain, l'intégration et la prise en charge de 35 bénéficiaires du RSA dans le cadre de ce programme.

Le montant sollicité comprend l'attribution d'une subvention de 65 000 € pour le renforcement de la gestion de proximité dans les résidences de la SA HLM Gabriel Rosset et une subvention de 190 000 € pour l'accompagnement des travaux sur le patrimoine métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution de subventions :

a) - au profit de l'association Rhône insertion environnement (RIE) :

- d'un montant de 2 700 274 € au titre de la subvention de fonctionnement pour l'année 2015,
- d'un montant de 800 000 € maximum au titre des aides aux postes,
- d'un montant de 250 000 € maximum au titre des compléments de salaires pour les contrats des salariés en insertion,
- d'un montant de 17 750 € maximum au titre des frais de repas lors de travaux sur les biens métropolitains,

étant rappelé que cette subvention intervient dans le cadre de l'avenant à la convention initialement conclue entre le Conseil général du Rhône et l'association RIE et dont la signature a été autorisée par délibération de la Communauté urbaine de Lyon n° 2014-0451 du 15 décembre 2014.

b) - au profit de l'association Médialys :

- d'un montant de 810 000 € au titre de la subvention de fonctionnement pour l'année 2015,

- d'un montant de 720 000 € au titre du financement des contrats aidés,

c) - au profit de la Fédération des entreprises d'insertion Rhône-Alpes, d'un montant de 255 000 €, pour son programme d'actions 2015 en matière d'insertion par l'activité économique.

2° - Approuve les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Médialys et Fédération des entreprises d'insertion Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

4° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - chapitre 017 - opérations n° 0P36O4728 A, 0P36O4699 A, 0P36O3564 A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.